

Initiatives ministérielles

penses sont passées de 500 à 50 millions de dollars et le budget ne fait rien pour redresser la situation.

Il ampute les investissements dans l'éducation de nos jeunes ainsi que dans les sciences et la technologie qui peuvent assurer un avenir prospère aux Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Ce serait de la négligence de ne pas m'opposer à ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt et à tous les changements de priorité qu'il suppose et qui, à mon avis, vont à l'encontre du genre de pays dont les Canadiens ont appris à être fiers.

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je me demande si la députée d'Ottawa-Ouest connaît quelque chose à l'intérêt composé.

Il est vrai que lorsque nous avons pris le pouvoir, en 1984, la dette nationale se situait à quelque 200 milliards de dollars. Nous avons eu beau réduire chaque année le déficit, celui-ci n'a pas disparu pour autant. Les livres montrent que nous avons versé des intérêts, mais vraiment pas de façon à effacer complètement chaque déficit annuel.

La dette nationale atteint aujourd'hui—et je tiens à le préciser officiellement—350 milliards de dollars. La députée croit peut-être que c'est la faute du gouvernement si cette dette est si élevée. Mais elle se trompe.

L'intérêt composé des cinq dernières années et demie compte pour 120 autres milliards de dollars. La dette nationale totale qui peut être attribuée directement au gouvernement libéral au pouvoir en 1984 et à ses prédécesseurs—ce qui représente une quinzaine d'années de déficits accumulés—se chiffre à 320 milliards de dollars. Nous devons accepter la responsabilité des 30 milliards qui séparent ces 320 milliards de la dette totale de 350 milliards. Nous allons le faire, car nous nous occupons de cela aussi.

• (1750)

Je tiens à préciser officiellement que c'est aux libéraux que les Canadiens, leurs enfants et leurs petits-enfants doivent ce handicap de 320 milliards de dollars.

Mme Catterall: Monsieur le Président, abstraction faite du ton condescendant qu'a pris le député lorsqu'il a commencé à faire ses observations, ne croit-il pas qu'il serait temps, après presque six années au pouvoir, que les conservateurs se comportent en gouvernement plutôt qu'en parti de l'opposition? Ne croit-il pas qu'il serait temps d'arrêter de rejeter sur un parti qui n'est plus au

pouvoir depuis 1984 la responsabilité de l'incurie financière dont son parti s'est rendu coupable au cours des six dernières années?

M. Richardson: Mais comprenez-vous ce qu'est l'intérêt composé?

Mme Catterall: Bien sûr que je comprends. Ne soyez pas si condescendant!

Je comprends également qu'on paie ses dettes en vendant des biens qui valent des milliards de dollars. On ne continue pas indéfiniment d'engloutir de l'argent dans les budgets de fonctionnement. On ne peut faire augmenter sans cesse les dépenses du gouvernement.

M. Attewell: Je ne crois pas que vous compreniez le principe de l'intérêt composé.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, je vous prie! Une question à la fois.

M. Richardson: Nous attendons toujours une réponse.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au ministre d'État aux Finances pour une question ou une observation.

L'hon. Gilles Loiseleur (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député a dit que, outre le fait que la dette s'accroît, notre compte courant est déficitaire parce qu'il nous faut financer la sécurité de la vieillesse et les programmes que les libéraux ont mis en oeuvre. Nous avons dû emprunter 16 milliards de dollars. Qui pourrait rembourser une dette dans pareilles circonstances? Nous sommes parvenus à renverser la situation, tant et si bien que nous avons maintenant un excédent de neuf milliards de dollars. C'est un rattrapage de 25 milliards que nous avons accompli en vue de commencer à rembourser la dette dont nous avons hérité des libéraux.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je ne peux pas laisser passer cela sans réagir. Le député a dit que les pensions de vieillesse coûtaient cher aux contribuables. Il sait très bien que lorsqu'elles ont été créées, en 1950, le régime était contributif. Il l'est resté jusqu'au milieu des années 1970 quand la ligne en question a été supprimée des déclarations d'impôt sur le revenu.

Le taux d'imposition n'a pas été réduit pour cela. Les contribuables canadiens paient pour leurs pensions de vieillesse depuis 1952. C'est son gouvernement qui les empêche de bénéficier du rendement de leurs investissements.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Markham a-t-il une question supplémentaire?